

Canicule et fortes chaleurs : activation du dispositif de surveillance saisonnière en Gironde

Comme chaque année, le plan départemental canicule, avec **son premier niveau de « veille saisonnière » a été activé ce 1er juin jusqu'au 15 septembre.**

Durant la période estivale, le département de la Gironde peut être confronté à des épisodes de canicule, qui se caractérisent par des températures très élevées le jour et la nuit se prolongeant au moins trois jours consécutifs.

Le plan canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

Le plan canicule est organisé en quatre niveaux d'alerte, qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques : niveau 1 – veille saisonnière – (vigilance verte), niveau 2 – avertissement chaleur – (vigilance jaune), niveau 3 – alerte canicule – (vigilance orange), niveau 4 – mobilisation maximale – (vigilance rouge).

En 2019, le niveau 3 « alerte canicule » (vigilance orange) a été activé 5 jours en juillet en Gironde.